

**Institut professionnel de la
fonction publique du Canada
(IPFPC)**



PIPSC • IPFPC

***Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en prévision du budget
de 2024***

Août 2023

Recommandation 1 : Réorganiser les dépenses gouvernementales pour réaliser des économies en limitant la sous-traitance, en développant la capacité interne des ministères, en faisant la promotion des milieux de travail sains et en encourageant la prise d'aménagements justes et flexibles en matière de télétravail.

Recommandation 2 : Augmenter la transparence et améliorer la consultation en lien avec l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) au sein du gouvernement fédéral.

Recommandation 3 : Mettre l'accent sur Phénix.

Recommandation 4 : Injecter 1 million de dollars en soutien continu pour Navigar.

Recommandation 5 : Résoudre les problèmes de soins de santé fédéraux au moyen de solutions permanentes et entièrement financées au sein du secteur public.

Recommandation 6 : Investir 1,4 milliard de dollars en recherche et en développement au sein des ministères et des organismes fédéraux.

Recommandation 7 : Combattre l'adversité par une politique fiscale équitable.

Introduction

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) représente environ 70 000 professionnels de la fonction publique dans l'ensemble du pays, la plupart employés par le gouvernement fédéral. Nos membres apportent chaque jour des contributions essentielles au service du Canada et des Canadiens.

1) Réorganiser les dépenses gouvernementales pour réaliser des économies en limitant la sous-traitance, en développant la capacité interne des ministères, en faisant la promotion des milieux de travail sains et en encourageant la prise d'aménagements justes et flexibles en matière de télétravail

Le budget de 2023 prévoyait des économies de 7 milliards de dollars dans les budgets d'exploitation de la fonction publique, dont la majeure partie devait provenir de la réduction des dépenses en services-conseils. Si l'élimination de la sous-traitance inutile pour économiser sur les services publics représentait une mesure positive, il est possible de réaliser davantage d'économies en 2024 en réduisant la dépendance du gouvernement à la sous-traitance. Le budget de 2023 visait les « consultants de gestion » comme cible principale d'économies, mais les données d'approvisionnement démontrent que les consultants en informatique coûtent aux Canadiens presque trois fois plus cher que leurs homologues en gestion¹.

Le fiasco Phénix, qui remonte à près de dix ans, nous rappelle les dangers de la dépendance excessive envers les sous-traitants en informatique. Ce rappel tombe à point nommé, puisque le gouvernement procède à la modernisation des TI et mène d'autres projets critiques pour la Sécurité de la vieillesse. Exposer ces systèmes névralgiques au même chaos que celui vécu avec Phénix aurait des effets catastrophiques. Le gouvernement allemand offre un brillant exemple de gains d'efficacité réalisés en diminuant la sous-traitance et en développant la capacité interne grâce à l'autonomisation des employés et à l'amélioration des compétences².

Il existe d'autres possibilités d'économies qui contribueraient parallèlement à l'amélioration du bien-être et de la santé des employés. Par exemple, le gouvernement a abandonné abruptement cinq ans de négociations pour un programme de soutien du bien-être des employés, une initiative qui aurait pu permettre d'économiser des milliards de dollars tout en offrant une meilleure protection à ceux aux prises avec des maladies. Le gouvernement doit aussi revoir sa stratégie de retour au bureau. En offrant des aménagements justes et flexibles relatifs au télétravail, le gouvernement peut réaliser des économies en réduisant son empreinte immobilière tout en permettant aux employés d'augmenter leur productivité.

¹ Base de données des contrats de l'IPFPC, cumulatif de la divulgation proactive de 2021 et de 2022 (juillet 2023).

² Mariana Mazzucato, Rosie Collington, « *The Big Con...* » (2023).

2) Augmenter la transparence et améliorer la consultation en lien avec l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) au sein du gouvernement fédéral

L'IPFPC est préoccupé par la portion du projet de loi C-27 traitant de l'intelligence artificielle et des données, un point de départ majeur pour la réglementation de l'intelligence artificielle (IA). Nous croyons que le budget devrait prévoir suffisamment de fonds pour s'attaquer aux préoccupations suivantes :

1. En ce moment, le projet de loi se limite au secteur privé sous réglementation fédérale, mais il devrait s'appliquer à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux sociétés d'État, y compris les institutions de sécurité nationale.
2. L'objectif du projet de loi doit être clarifié et élargi pour interdire certains comportements qui pourraient causer des préjudices excessifs aux individus, groupes ou collectivités.
3. Comme l'utilisation et l'importance de l'IA ne cessent de croître, nous avons besoin d'un organisme fédéral chapeauté par le ministre et le commissaire pour gérer les problèmes liés à l'IA, effectuer des recherches, surveiller l'évolution de la situation et réglementer l'utilisation de l'IA.
4. La proposition actuelle concernant un comité consultatif sur l'IA doit être élargie au-delà des chercheurs universitaires et des représentants commerciaux. Ces groupes sont essentiels, mais le comité doit aussi inclure les syndicats et différentes communautés et organisations de la société civile.
5. La Directive du Conseil du Trésor sur la prise de décisions automatisée exclut certaines parties du gouvernement fédéral. Or, la réglementation de l'IA devrait s'appliquer à l'ensemble des institutions fédérales et des organismes exclus de la Directive.
6. Toutes les décisions gouvernementales prises avec l'IA devraient faire l'objet d'une vérification humaine, et le projet de loi devrait le stipuler. En ce moment, la Directive fait état de quatre types de décisions, dont deux ne requièrent pas de surveillance humaine. Qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou d'employeurs privés, les décisions stratégiques prises avec l'aide de l'IA doivent être prises de façon transparente, et les principes généraux utilisés pour ce faire doivent être expliqués.
7. Les employeurs intégrant l'IA dans leurs milieux de travail doivent le faire de façon responsable. Ils doivent consulter leurs employés régulièrement, et l'utilisation de l'IA doit faire partie du processus de négociation collective. S'il est prévu que l'IA cause des mises à pied ou déplace des travailleurs, il doit y avoir autant de garanties d'emplois et de possibilités de mise à niveau des compétences, de recyclage professionnel ou de formation pour les travailleurs concernés.
8. Les individus devraient avoir le droit de contrôler les données personnelles générées par l'IA dans les sphères des affaires, de l'éducation, de la santé et du gouvernement. Les données personnelles appartiennent à la personne à laquelle ils se rattachent.

3) Mettre l'accent sur Phénix

Le nombre de plaintes à propos du nouveau système Phénix est encore une fois en croissance. La quantité d'arriérés a plus que doublé au cours de la dernière année; on compte maintenant 217 000 cas en suspens. De nouveaux problèmes de paye apparaissent, dont bon nombre sont complexes. Selon le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2022-2023, 23 % des employés ont eu un problème avec Phénix au cours des douze derniers

mois. L'employeur ne croit pas être en mesure de rattraper cet arriéré avant 2025 ou 2026. Les fonctionnaires en seront alors à leur dixième année aux prises avec ces problèmes.

La situation est inacceptable. Il est primordial que les employés reçoivent leur rémunération à temps et au montant exact. En cas d'erreurs et de retards répétés, leur moral et leur satisfaction au travail diminuent, ce qui mène à une baisse de productivité et à une augmentation du niveau de stress. Lorsque ce lien de confiance est brisé, la relation employeur-employé en est ébranlée, ce qui cause de la frustration et du mécontentement. C'est pourquoi nous formulons les recommandations suivantes :

1. Investir les sommes nécessaires pour rattraper l'arriéré. Engager, former et conserver assez de conseillers en rémunération pour exécuter le travail.
2. Renouveler le Protocole d'entente sur les dommages causés par le système de paye Phénix pour qu'il s'applique au-delà du 31 mars 2020. En ce moment, les réclamations qui dépassent cette date sont automatiquement rejetées. Non seulement cette approche va-t-elle à l'encontre de l'esprit de l'entente, mais elle ajoute aux arriérés en empêchant les gens de régler leurs cas.
3. Suspendre le recouvrement des paiements en trop jusqu'à ce que tous les employés reçoivent les montants qui leur sont dus à cause des erreurs de Phénix.
4. Lancer une enquête nationale sur le fiasco Phénix.

4) Injecter 1 million de dollars en soutien continu pour Navigar

L'IPFPC propose que le budget de 2024 offre un soutien continu modeste à Navigar pour améliorer l'environnement de formation et de perfectionnement des compétences des fonctionnaires fédéraux. Navigar, une plateforme d'apprentissage en ligne mise au point par l'IPFPC en partenariat avec le Centre des Compétences futures, indique les compétences essentielles de chaque travailleur et fournit une orientation et des outils de travail axés vers l'avenir pour préparer les employés à toute éventualité. Alors que le progrès technologique s'accélère, Navigar aidera les travailleurs à conserver leur agilité et à se préparer pour l'avenir.

La mise à niveau des compétences et le perfectionnement professionnel des employés constituent la meilleure façon de protéger les gens et de prévenir la pénurie de talents. Cette approche permettra de conserver les travailleurs, de préserver le savoir organisationnel et de fournir une solution de rechange plus rentable à la sous-traitance. Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion garantiront que les possibilités de perfectionnement sont partagées de façon juste et équitable et que l'employeur dispose d'un milieu de travail où tout le monde participe.

L'investissement proposé de 1 million de dollars par année s'ajouterait aux propres contributions de l'IPFPC. Navigar mettra en place de nouvelles possibilités excitantes en permettant l'accès à des expériences d'apprentissage immersives, soit plus de 40 000 cours et modules de formation. Ensemble, nous optimiserons l'argent des contribuables et des membres de l'IPFPC en offrant aux fonctionnaires des possibilités de formation, d'amélioration des compétences et de perfectionnement professionnel de manière efficace et efficiente.

5) Résoudre les problèmes de soins de santé fédéraux au moyen de solutions permanentes et entièrement financées au sein du secteur public

En février 2023, le premier ministre a conclu une nouvelle entente de financement des soins de santé entre le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux. En tout, c'est près de 200 milliards de dollars en argent frais qui ont été alloués sur 10 ans. Cette entente représente un énorme pas vers la résolution des différentes crises de soins de santé qui sévissent aux quatre coins du pays. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore pris de mesures semblables pour s'attaquer à la crise des soins de santé relevant de la compétence fédérale.

Dans les hôpitaux d'anciens combattants et les établissements correctionnels aussi bien que dans les centres de soins primaires des communautés autochtones éloignées du Nord, les travailleurs fédéraux de la santé sont confrontés aux mêmes enjeux que les provinces : pénuries de personnel, ressources limitées, charges de travail impossibles à gérer, épuisement professionnel. Cependant, ils n'obtiennent pas la même attention. Les populations sous réglementation fédérale sont négligées, et le financement fédéral pour les soins de santé publics ne suffit plus.

Au cours des dernières années, la dépendance aux solutions symboliques a augmenté. Le montant dépensé dans les organismes privés de soins infirmiers a presque atteint 300 millions de dollars en 2022, soit plus du double des dépenses en personnel infirmier permanent de la fonction publique de l'année précédente^{3,4}. Non seulement les organismes temporaires n'offrent pas la constance ni la qualité de soins auxquelles la population a droit, mais cette pratique ouvre également la porte à une privatisation accrue de notre système de soins de santé. Nous avons besoin de solutions permanentes et entièrement financées pour le secteur public.

6) Investir 1,4 milliard de dollars en recherche et en développement au sein des ministères et des organismes fédéraux

En 2023-2024, les dépenses en recherche et en développement au sein des ministères et des organismes fédéraux devraient être inférieures de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elles étaient en 2010-2011⁵. Par ailleurs, les dépenses pour les activités scientifiques « intramurales » (menées à l'intérieur des ministères) devraient être inférieures de 651 millions de dollars à ce qu'elles étaient en 2010-2011⁶.

Les activités de recherche et de développement sont en perte de vitesse dans les ministères, notamment à Environnement et Changement climatique Canada (-104 M\$), à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (-146 M\$) et à Ressources naturelles Canada (-181 M\$) ainsi qu'à l'Agence spatiale canadienne (-133 M\$).

La science, l'innovation, la recherche et le développement sont pourtant des fonctions cruciales de la fonction publique fédérale. Cette recherche, qui est ancrée dans les mandats de divers

³ Base de données des contrats de l'IPFPC, cumulatif de Achatsetventes.gc.ca de 2021 et 2022 (juillet 2023).

⁴ La masse salariale du personnel infirmier de l'IPFPC relevant de la compétence fédérale totalise 143 millions de dollars (selon les données fournies par le Conseil du Trésor en mars 2021).

⁵ Statistique Canada, Tableau 27-10-0026-01 avec calculs de l'auteur, ajusté en fonction des modifications de l'IPC 2010-2023.

⁶ *Ibid.*

ministères et organismes fédéraux (santé publique, salubrité de l'eau et des aliments, la sécurité aérienne, etc.), a le pouvoir d'être innovatrice et d'améliorer la vie des Canadiens. La recherche motivée par les objectifs de la fonction publique peut avoir autant sinon plus d'influence que celle motivée par des intérêts commerciaux. Le budget de 2024 représente une occasion de renverser cette tendance négative.

7) Combattre l'adversité par une politique fiscale équitable

Un régime fiscal juste est essentiel pour une société équitable. En 2022, l'inflation a atteint des sommets jamais vus depuis 40 ans, et les sociétés ont enregistré des profits records alors que les ménages avaient du mal à maintenir leur niveau de vie. Pour tourner le couteau dans la plaie, le Bureau de la concurrence demande aux chaînes d'épicerie de gonfler les prix, et l'ONU estime que les gouvernements perdent un billion de dollars par année en raison des paradis fiscaux partout dans le monde^{7,8}. La structure actuelle du régime fiscal permet l'évasion fiscale et nuit à l'intégrité. C'est pourquoi nous formulons les recommandations suivantes :

1. Impôt minimum sur le profit comptable : appliquer un taux d'impôt minimum de 15 % sur les profits comptables des sociétés pour décourager les pratiques douteuses et l'évasion vers les paradis fiscaux. Les États-Unis ont déjà adopté cette pratique, qui a généré des revenus estimés à 11 milliards de dollars en 2021.
2. Renforcer l'Agence du revenu du Canada (ARC) : fournir à l'ARC les moyens légaux et le financement nécessaires pour assurer le respect des obligations fiscales de la part des sociétés et des particuliers fortunés.
3. Déclaration publique complète pays par pays : obliger les grandes multinationales à publier leurs états financiers et les impôts payés par administration en vue d'augmenter la transparence et la responsabilisation.
4. Bonifier les statistiques fiscales : améliorer la qualité et la rapidité de traitement des données fiscales pour permettre une meilleure élaboration de politiques et faciliter l'évaluation.
5. Déclaration de revenus automatisée : de nombreux Canadiens déboursent de leurs poches pour des services de production de déclarations de revenus qui pourraient être réalisées automatiquement par l'ARC. Non seulement s'agit-il d'une dépense inutile, mais cette pratique empêche les gens d'accéder aux programmes de base.
6. Taxe sur les bénéfices excédentaires : concernant les sociétés qui enregistrent des bénéfices records pendant une crise mondiale, cette taxe découragerait le mercantilisme et les prix abusifs tout en permettant de récupérer des revenus.

⁷Bureau de la concurrence, « Le Canada a besoin de plus de concurrence dans le secteur de l'épicerie », rapport, 2023.

⁸ Wier, L. et Zucman, G., « Global profit shifting 1975-2019 », *SSRN*, document de travail n° w30673 (NBER), novembre 2022.